

40 - Projet artistique et collaboratif porté par la Grosse Entreprise - Participations financières 2012 de la Ville

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Grosse Entreprise met en œuvre, dans le cadre de la programmation CUCS, en lien avec la Maison de Quartier de Planoise et un large réseau d'acteurs, un projet artistique et collaboratif sur le quartier qui a débuté en 2011 et doit se prolonger jusqu'au final programmé dans le cadre de la fête de quartier qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2012.

La partie artistique est assurée par la Compagnie le Phun (Toulouse) qui a déjà mené plusieurs opérations sur le thème de «l'esthétique végétale» en France et à l'étranger.

Ce projet intitulé «Planoise on sème» s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain et a pour objectif de mettre en valeur de façon originale avec la participation active des habitants, des associations et des institutions, les atouts et la diversité du quartier.

Fruit d'un travail inter-délégations et inter-services, cette dynamique constitue l'essentiel du volet culturel du projet de territoire de Planoise pour la saison 2011/2012.

La première résidence de la Compagnie le Phun qui s'est déroulée du 31 octobre au 10 novembre a suscité un fort intérêt et une participation encourageante des publics et partenaires.

Le projet dans sa globalité et ses modalités de mise en œuvre ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2011 convenant du versement d'une subvention en 2011 de 10 000 € en complément des 10 000 € déjà versés au titre de la programmation CUCS 2011.

Pour l'année 2012, le budget prévisionnel approuvé en octobre dernier fait apparaître des dépenses à hauteur de 110 000 €, et un niveau de participation de la Ville et du CCAS de 45 000 € sous forme de subventions.

Plusieurs délégations CUCS, Vie des Quartiers et Animation Socioculturelle, Culture, Urbanisme, Vie Associative, et CCAS affirmant l'intérêt d'un projet culturel ambitieux pour Planoise et se retrouvant dans les objectifs posés, participent au financement d'une partie de cette opération sur leurs crédits 2012.

En complément, la délégation Démocratie Participative se propose d'affecter à titre exceptionnel les reliquats de crédits 2011 du Conseil Consultatif d'Habitants (CCH) à hauteur de 10 000 €. Il est précisé que le CCH est impliqué dans la mise en œuvre de ce projet participatif et citoyen et que ce financement recueille son assentiment.

La participation de la Ville ne prend pas en compte celle de la Direction Education qui est partie prenante dans le cadre de son soutien aux actions menées par de nombreuses écoles du quartier, ni la valorisation des prestations apportées par les Espaces Verts, les Services Techniques, la Communication ou les Relations Publiques.

Le soutien financier des différentes délégations de la Ville et du CCAS s'élève donc désormais à 55 000 €. En cas d'accord, les crédits seront prélevés de la façon suivante :

- 10 000 € au chapitre 65.824/6574.3605 CS 47034 (Maison de quartier de Planoise / PRU)
- 12 500 € au chapitre 65.824/6574 CS 47003 (Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Volet accompagnement humain et social - Participation des habitants - Fonds d'Intervention Culturelle)
- 12 500 € prélevé au chapitre 65.30/6574 CS 41000 (Direction Action Culturelle et Patrimoine) - Volet accompagnement humain et social - Participation des habitants - Fonds d'Intervention Culturelle)
- 5 000 € au chapitre 65.025/6574 CS 47047 (Service Vie Associative)
- 10 000 € au chapitre 65.023/6574 CS 47053 (Service Démocratie Participative).

Pour mémoire, il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale interviendra à hauteur de 5 000 € selon une procédure propre à l'établissement.

Ces éléments modifient les termes de l'échéancier fixés dans la convention initiale. La Ville procédera au versement de ces sommes selon des modalités qui sont formalisées dans l'avenant joint au présent rapport.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'Association Grosse Entreprise au titre de l'année 2012,

- valider le plan de financement 2012 proposé par les différentes délégations pour la poursuite en 2012 du projet piloté par la Grosse Entreprise (plan de financement 2012 figurant dans le projet d'avenant joint au présent rapport),

- autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au projet de convention initiale, avenant fixant notamment le plan de financement 2012 et les modalités de versement de la subvention de 50 000 € à la Grosse Entreprise,

- inscrire par anticipation au budget 2012 les crédits suivants permettant le versement avant le vote du Budget Primitif 2012 d'un montant de subvention de 20 000 € à la Grosse Entreprise :

. 10 000 € au chapitre 65.824/6574.3605 CS 47034 (Maison de Quartier de Planoise)

. 10 000 € au chapitre 65.023/6574 CS 47053 (Démocratie Participative).

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2, 6 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.